

C O N S E I L
N A T I O N A L D E S
A C T I V I T É S
P R I V É E S D E
S É C U R I T É

**Décision n° 76/2018 du 11 octobre 2018 portant délégation de pouvoir de la présidente du
collège du Conseil national des activités privées de sécurité**

La présidente du collège du Conseil national des activités privées de sécurité,

Vu le livre VI du code de la sécurité intérieure, en ses parties législative et réglementaire, et notamment ses articles R. 632-6 et R. 632-13 ;

Vu le décret du 18 juillet 2018 portant nomination du directeur du Conseil national des activités privées de sécurité - M. MAILLET (Cyrille) ;

Décide :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à M. le Préfet Cyrille MAILLET, directeur du Conseil national des activités privées de sécurité pour représenter le CNAPS en justice devant toutes les juridictions ;

Article 2

La présente décision sera publiée sur le site internet du Conseil national des activités privées de sécurité.

Fait à Paris, le 11 octobre 2018.

La présidente du collège du Conseil national des activités privées de sécurité,
V. DEROUET-MAZOYER

